



## BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles  
Décret N° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

L'école L'Atelier vous remercie pour votre soutien.

Pour pouvoir vous envoyer votre reçu libératoire justifiant de votre versement, merci de nous retourner ce formulaire complété, par mail à [contact@ecolelatelier.com](mailto:contact@ecolelatelier.com) ou par courrier. Date limite de versement : 31 mai 2020.

### VOTRE ENTREPRISE

Nom

Adresse

N° SIRET

Nom et prénom du contact

Téléphone

Mail

### ÉCOLE BÉNÉFICIAIRE

Versement au profit de l'école : L'ATELIER - 8 rue de Saintes 16000 Angoulême

Code UAI de l'école : 0161207A

Email : [contact@ecolelatelier.com](mailto:contact@ecolelatelier.com) Tel : 05 16 29 03 21

### MONTANT DE VOTRE VERSEMENT

Votre masse salariale en 2019 :		€
X 0,68% =		€
x 13% (Solde École) =		€
Subvention en matériel déductible :		€
Bonus alternant déductible :		€
Montant du versement à l'école L'ATELIER =		€

### MODES DE VERSEMENT

Chèque n° \_\_\_\_\_ à l'ordre de SAS L'ATELIER à envoyer à :  
L'ATELIER - 8 rue de Saintes 16000 Angoulême, accompagné de ce bordereau.

ou

Virement (mentionner « TA2020 - NOM DE L'ENTREPRISE - » en libellé de virement)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE DE L'ATELIER	
BANQUE POPULAIRE	
IBAN	BIC
FR76 1660 7002 4458 0216 3915 569	CCBPFRRPPPPG